

Département  
du Bas-Rhin

## Commune de MOLLKIRCH

Arrondissement  
de Molsheim

# Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des  
conseillers élus :  
15

Séance du 12 Avril 2024

Sous la présidence de M. **TROESTLER** Mario, Maire

Conseillers  
en fonction :  
15

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes **SCHWARTZ** Stéphanie, **SPEISSER** Audrey, **PALMA** Anne-Hélène, **BERBACH** Christine, **HIMBER** Muriel, Mrs **DE RAMMELAERE** Rik, **SOERENSEN** Alain, **SCHLEISS** Hervé, **SCHOOOR** Arthur

Conseillers  
présents :  
10

**ABSENTS EXCUSES** : **SIGRIST** Lien proc **SCHLEISS** Hervé, **BASTIAN** Marc proc **SCHWARTZ** Stéphanie, **PASCHETTO** Tania proc **SCHOOOR** Arthur, **FRITZ** Damien proc **PALMA** Anne-Hélène, **GISSELBRECHT** Claude proc **TROESTLER** Mario

Secrétaire de séance : **DE RAMMELAERE** Rik

### Ordre du jour :

- 09/24 Approbation du PV du Conseil Municipal du 29 Février 2024
- 10/24 Approbation du Compte Administratif 2023
- 11/24 Approbation du Compte de Gestion 2023
- 12/24 Affectation du résultat 2023
- 13/24 Budget Primitif 2024
- 14/24 Etat 1259, Taxes locales
- Divers

Début de séance 20h17

**N°09/24** : Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 29 février 2024

Le Conseil Municipal, après délibération à 14 voix POUR et 1 ABSTENTION (Audrey SPEISSER), décide d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la séance du 29 Février 2024.

**N°10/24** : Compte Administratif 2023

Vu les articles L.2121-31 et L.2541-13 du Code Général des Collectivités Territoriales.  
Entendu la présentation faite par Monsieur le Maire de l'ensemble des recettes et des dépenses enregistrées durant l'exercice 2023.

Monsieur Schleiss Hervé, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, assure la Présidence, Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide,

**D'APPROUVER et D'ARRETER le compte administratif 2023 du service Communal comme suit :**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<b>Dépenses</b>	<b>960 542.30 €</b>	<b>662 820.53 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>960 542.30 €</b>	<b>1 082 412.78 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>419 592.25 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	<b>PREVISIONS</b>	<b>REALISATIONS</b>
<b>Dépenses</b>	<b>4 166 074.74 €</b>	<b>259 357.48 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>4 166 074.74 €</b>	<b>822 140.61 €</b>
<b>EXCEDENT D'INVESTISSEMENT</b>		<b>562 783.13 €</b>
<b>EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE</b>		<b>982 375.38 €</b>

**N°11/24** : Compte de gestion 2023

Monsieur Schleiss Hervé présente au conseil municipal le compte de gestion du service Communal de l'exercice 2023, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le Conseil Municipal, après délibération, a l'unanimité,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'année 2023 par le Receveur Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

**N°12/24** : Affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	419 592.25 €
- un excédent d'investissement de :	562 783.13 €
- un déficit de restes à réaliser de :	-870 051.50€
Soit un besoin de financement de :	307 268.37 €

- DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

- Résultat d'exploitation en 2023 :	
Excédent Fonctionnement (002) :	112 323.88 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068)	307 268.37 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : Excédent :	562 783.13 €

### **N°13/24 : Budget Primitif 2024**

Vu la réunion de la Commission Finances du 03 Avril 2024,

Monsieur le Maire soumet aux Conseillers Municipaux le projet de Budget Primitif 2024 du service Communal.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, adopte le budget Primitif 2024 du service Communal.

Le Budget Primitif 2024 se présente comme suit :

<b>MOLLKIRCH -Budget Primitif 2024</b>	
<b>FONCTIONNEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	885 423.88 €
<b>RECETTES</b>	885 423.88 €
<b>INVESTISSEMENT</b>	
<b>DEPENSES</b>	4 602 222.59 €
<b>RECETTES</b>	4 602 222.59 €

### **N°14/24 : Etat 1259, Taxes locales**

Par délibération du 06 avril 2023, le Conseil Municipal avait décidé de conserver les taux des impôts fixés en 2022 soit :

TFPB :	26.72 %
TFPNB :	92.60 %
TH :	21.80 %

A compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et en avoir délibéré et voté à bulletin secret, le Conseil Municipal,

DECIDE à 11 voix POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION,

D'augmenter les taux d'imposition de 5 % en 2024 et donc augmenter à :

TFPB :	28.06 %
TFPNB :	97.23 %
TH :	22.89 %

## Divers :

- Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil que l'arrêté contre les dépôts sauvages va être mis en place prochainement.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'un débat public devrait être organisé concernant les ZAEnR (Zone D'accélération des Energies Renouvelables). Le conseil va organiser ce débat courant du mois de septembre 2024.
- Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que le Marché Public pour la construction d'un ensemble école / périscolaire / bibliothèque est en cours de procédure de négociation avec les entreprises postulantes.
- Monsieur le Maire fait un point sur les affaires juridiques :
  - Monsieur MEYER attaque la Commune au Tribunal Administratif sur la modification du PLU
  - Monsieur BALDY engage une procédure contre 4 communes (Mollkirch, Rosenwiller, Rosheim et Gresswiller) concernant les enclaves de chasse.
  - Dans l'affaire de Monsieur BOXBERGER Bruno le Tribunal Administratif lors de l'audience du 6 février 2024 confirme la légalité de la mesure de curage de la grange sous arrêté de péril ordinaire. Il doit encore statuer sur le montant des jours amendes.
- Monsieur Hervé Schleiss, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que les travaux du nouveau forage prennent plus de temps que prévu, l'entreprise retenue à repoussé son intervention.
- Madame Christine BERBACH, Conseillère Communale, demande s'il est possible d'informer les services du département que le caniveau de la route départementale entre Laubenheim et Grendelbruch est rempli de feuilles mortes et de pierres. La circulation à double sens en devient difficile.
- Madame Audrey SPEISSER, Conseillère Communale, demande la possibilité de refaire les silhouettes piétons, car de plus en plus de voitures stationnent sur les emplacements de déplacement piétons, et la circulation piétonnes devient difficile et dangereuse.

**FIN 22h24**

**POUR EXTRAIT CONFORME :**  
Mollkirch, le 17 Avril 2024

Le Maire,  
Mario TROESTLER

Le Secrétaire de Séance :